



# BULLETIN

**TRANSPORTATION DISTRICT 140**  
**DISTRICT DES TRANSPORTS 140**

*International Association of Machinists and Aerospace Workers*  
*Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale*

## À TOUS LES MEMBRES DE L'AIMTA TRAVAILLANT POUR CAFAS FUELING ET CONSOLIDATED AVIATION FUELING MESSAGE IMPORTANT

Chers confrères,  
Chères consœurs,

Le 2 juin, les représentants du bureau canadien de l'AIMTA et du district des transports 140 ont eu une rencontre avec Allied Aviation afin de discuter du préavis de licenciement collectif envoyé au bureau du ministre le 29 mai 2015, ainsi que de l'augmentation des primes de rétention et de l'indemnité de cessation d'emploi.

Vos représentants syndicaux ont informé la compagnie qu'elle était obligée, en vertu de la loi, d'afficher ce préavis de licenciement collectif provoqué par la décision des lignes aériennes de changer de fournisseur de services pour la mise à bord de carburant.

Même si le préavis de licenciement collectif indique le nombre d'employés visés par ce licenciement, il est possible qu'il soit modifié. Les membres visés ont demandé, à juste titre, de recevoir un avis écrit. Toutefois, la compagnie ne satisfait pas aux exigences du Code concernant le préavis de 16 semaines et n'a pas clairement indiqué de quelle façon elle compte verser une somme aux employés de Montréal (soit le maintien des salaires, l'indemnité de cessation d'emploi, etc.) pour compenser le fait que la période de 16 semaines a été raccourcie. Pour ces raisons, votre syndicat a contesté, par l'entremise du bureau du ministre, la demande de l'employeur de réduire la période d'avis. Il semblerait qu'Allied Aviation a demandé au ministre de réduire la période exigée sans tenir des discussions sérieuses avec l'AIMTA. De plus, la compagnie ne satisfait pas aux exigences de la section 228 (d) portant sur l'établissement d'un comité mixte puisqu'elle n'a toujours pas mis en place un programme d'adaptation pour les employés qui aurait les mêmes objectifs que celui prévu par le *Code canadien du travail*.

Toute exemption accordée à l'employeur porterait préjudice à l'AIMTA, car elle pourrait nuire aux discussions à venir.

En raison de la cupidité du consortium de lignes aériennes, votre syndicat a avisé Allied Aviation que ce consortium a l'obligation de fournir aux membres visés des primes de rétention et des indemnités de cessation d'emploi augmentées afin d'atténuer les répercussions financières sur nos membres. Ainsi, votre syndicat présentera à Allied Aviation plus tard cette semaine une proposition concernant une augmentation des primes de rétention et des indemnités de cessation d'emploi.

Dans cette période de bouleversements, les questions sont plus nombreuses que les réponses. Dès que nous en saurons davantage, nous transmettrons ces informations par l'entremise d'un bulletin de questions et réponses.

Syndicalement,

Mike Corrado, président général  
District des transports, AIMTA

George Kuehnl, président général  
District des transports 140, AIMTA

MC\GK\jmm



**BULLETIN N° 028 – PUBLIÉ LE 3 JUIN 2015**  
**VEUILLEZ PHOTOCOPIER, AFFICHER ET FAIRE CIRCULER**

VISIT OUR WEBSITE / VISITEZ NOTRE PAGE WEB – <http://www.iam140.ca>

Halifax – Tel/Tél. : 902-481-0077 Fax/Téloc. : 902-481-0079  
Winnipeg – Tel/Tél. : 204-987-9254 Fax/Téloc. : 204-987-9252  
Calgary – Tel/Tél. : 403-250-3708 Fax/Téloc. : 403-250-3707  
Toronto – Tel/Tél. : 905-671-3192 (Toll free/Sans frais : 1-877-426-2948) Fax/Téloc. : 905-671-2114 (Toll free/Sans frais : 1-866-298-0369)  
Vancouver – Tel/Tél. : 604-448-0721 (Toll free/Sans frais : 1-877-426-3140) Fax/Téloc. : 604-448-0710 (Toll free/Sans frais : 1-888-310-1688)  
Montréal – Tel/Tél. : 514-336-3031 (Toll free/Sans frais : 1-888-992-1010) Fax/Téloc. : 514-336-3039 (Toll free/Sans frais : 1-866-800-3039)